

REGLEMENT

VIDE GRENIER DU RFCK - 4 octobre 2026 - Salle COATIGRAC'H

1. Les exposants s'engagent à respecter le règlement de la manifestation ci-dessous sous peine d'exclusion immédiate.
2. L'accès à l'emplacement ne peut se faire qu'accompagné d'un responsable de l'organisation.
3. Cette manifestation s'adresse principalement aux particuliers. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes complètes en fonction du nombre de tables souhaitées.
4. L'organisateur fournira les tables et les chaises nécessaires à la manifestation. Les tables ont une longueur de 1m80. Les participants ne pourront pas utiliser d'autres matériels que ceux mis à disposition par l'organisateur (hors portant). L'organisateur aura mis en place préalablement les tables et celles-ci ne pourront en aucun être déplacées par les participants sans l'accord de l'organisateur.
5. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
6. L'accueil des exposants aura lieu à partir de 06h30 jusqu'à 08h30. Passé cette heure, l'organisateur se réserve le droit de ré-attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.
7. Les exposants s'engagent à être prêt à recevoir le public dès 09h00 et à ne pas remballer avant 17h30. Les allées devront être libres de tout matériel autre que celui exposé à 08h45
8. Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, de vol ou d'autres préjudices.
9. Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés.
10. L'organisateur se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.
11. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, sauf en cas d'arrêté municipal, préfectoral, régional ou national lié à une cause sécuritaire, sanitaire ou météorologique, ou en cas d'annulation par l'organisateur.
12. L'inscription implique l'acceptation du présent règlement. Celle ne sera effective qu'après réception du paiement par chèque accompagné du bon d'inscription ci-dessous, des pièces justificatives demandées au nom du demandeur (copie de la pièce d'identité R° V° ou permis de conduire, copie du registre du commerce pour les professionnels).
13. Les exposants attestent sur l'honneur ne participer qu'à 2 (deux) vides greniers par an en vertu des articles L310-1 à L341-2 du code du commerce.
14. En s'inscrivant au vide grenier organisé par le RFCK, les exposants acceptent que leurs coordonnées soient transmises à d'autres organisateurs.

INSCRIPTION

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Sollicite _____ table(s) de 1.80m au prix unitaire de 7 € (à l'intérieur)

☐ portant à 3 € (1 seul par stand, non fourni par l'organisateur)

Montant à payer : _____

Mention « lu et approuvé » :

Signature

La réservation ne sera retenue qu'accompagnée de son règlement (Chèque à l'ordre du RFCK) et de la photocopie des pièces justificatives (voir article 12). Toute pré-réservation pourra être annulée en cas de réception tardive du paiement, seuls les dossiers complets étant pris en compte dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

A expédier AVANT le lundi 21 septembre 2026 à :
Pascale CASZALOT, 101 Rue Nicolas le Grand, 56110 ROUDOUALLEC
Demande de renseignements complémentaires au 06 79 58 25 15
ou sur : rfckmanifestations@gmail.com